

ANNEXE E

Formulaire de Rapport d'achèvement final du projet – Municipalité d'Ascot Corner

Numéro du FMV :	15101
Nom du Bénéficiaire :	Municipalité d'Ascot Corner
Téléphone, télécopieur, courriel, et adresse de la personne-ressource principale :	Jonathan Piché Directeur général (en remplacement de Daniel St-Onge) Municipalité d'Ascot Corner 5655, route 112 Ascot Corner, Québec J0B 1A0 Téléphone : 819-560-8560 poste 2603 Télécopieur : 819-560-8561 Courriel : jonathan.piche@hsfgc.ca
Date du rapport :	30 septembre 2017



1. Résumé de l'initiative

Description du PAI préparé dans le cadre de l'exercice de planification :

Voir annexe A – Plan d'action intégré (PAI) 2017-2030 mis à la disponibilité de l'ensemble des citoyens de la municipalité d'Ascot Corner, en septembre 2017, lors d'un lancement officiel à l'intention des citoyens.

Le PAI comprend :

- Le bien-fondé de la démarche et du PAI pour assurer un développement durable de la municipalité d'Ascot Corner
- Les principes directeurs qui supportent la PSDD (Planification stratégique de développement durable)
- Les faits saillants (analyse de la situation)
- La vision d'Ascot Corner, en 2030
- Les orientations stratégiques d'ici 2030
- Les objectifs stratégiques d'ici 2030
- La référence de chaque objectif stratégique aux objectifs de l'ONU
- Les actions pour atteindre chacun des objectifs stratégiques
- Les municipaux assignés à la réalisation
- Les partenaires externes associés à la réalisation
- Les mécanismes de gouvernance qui soutiendront la réalisation et le suivi du PAI
- Un estimé de coûts
- Un échéancier de réalisation
- L'arrimage de l'action en lien avec chacun des comités de chantiers de travail

Le but du PAI :

La municipalité souhaite consolider ses actions dans une vision commune en se dotant d'un cadre de gouvernance, d'une structure et d'outils de gestion qui permettront de progresser, de façon concertée. Elle souhaite le faire, dans un esprit de continuité avec ce qui est déjà en place, dans un grand souci d'intégration.

La municipalité souhaite se doter d'une politique de développement durable pour guider ses décisions et les actions du plan d'action intégré (PAI), intégrant celles déjà existantes dans les initiatives déjà amorcées.

Les principaux facteurs ayant motivé la décision d'entreprendre un PAI :

Facteur 1: Population en forte croissance, mais capacité du réseau d'aqueduc est saturé.

Selon les données provenant de la Politique de la famille et des aînés, on note une augmentation de la population de 21,4% depuis 2006 et le phénomène se développe en continu depuis 1991. Les capacités maximales sont en voie d'être atteintes. Le coût de remplacement des deux (2) stations d'épuration est incompatible avec les finances de la municipalité. Les élus souhaitent donc optimiser la capacité actuelle par l'entremise d'une nouvelle technologie verte, afin de supporter la croissance de la population.

Facteur 2: Aucun carrefour central existant, peu de service de proximité, urbanisme mal intégré. Opportunité de développer un nouvel aménagement central sur les terrains aux abords de l'Hôtel de Ville et de l'église, à convertir. Un très large terrain s'élevant dans une colline - carrière -, permettrait de développer un quartier durable bien intégré et densifié pour accueillir la suite de la croissance soutenue de la population. De cette manière, les impacts négatifs sur les infrastructures seraient réduits à la source et on souhaite offrir un nouveau milieu de vie idéal pour les familles de la région de Sherbrooke. Des études devront être réalisées pour répondre aux attentes des nouvelles familles et des générations futures. Les meilleures pratiques seront adoptées avec une grande volonté de changement.

Facteur 3: Fort potentiel de développement économique local aux abords de l'artère principale, route 112, (plus de 36 000 passages par jour).

Aucune rétention positive de ces passages pour Ascot Corner. Un besoin d'évoluer et de profiter de cette réalité pour se redéfinir et créer des leviers durables pour la population croissante. On y voit l'opportunité de dynamiser des leviers pour financer les projets de développement urbain plus durables en adoptant, notamment des mesures d'assouplissement dans les règlements. On offrirait des produits locaux aux plaisanciers et travailleurs qui n'arrêtent pas actuellement, parce qu'il n'y a offre pertinente. De plus, il sera réellement possible de proposer une offre concrète en matière de transport en commun et réduire les GES pour tout le territoire plus au sud. Par exemple, on pourrait devenir un hub régional, où les gens transiteraient de leurs voitures à des autobus-navettes et desservir les destinations centrales de la Ville de Sherbrooke. On vise à profiter de l'achalandage de la route 112 pour propulser le développement durable d'Ascot Corner et influencer les changements de comportements.

Résumé des activités réalisées dans le cadre de l'initiative :

La démarche choisie par la municipalité pour l'accompagner dans l'élaboration de son PAI comporte les caractéristiques suivantes :

La démarche suit les recommandations du MAMOT en matière de démarche et plan stratégique de développement durable. (voir <http://www.mamot.gouv.qc.ca/municipalite-durable/labc-dune-demarche/>)

Les principaux impacts de la démarche suite à son implantation :

- Un engagement formel de la municipalité envers le développement durable (vision stratégique, mission et valeurs officialisées dans une politique de développement durable)
- Des élus et employés municipaux formés aux grands enjeux du développement durable
- Des citoyens impliqués dans la mise en œuvre du PAI et son suivi (comité consultatif (chantiers de travail) et autres activités de consultation/participation)
- Une saine gouvernance axée sur la transparence et la communication auprès des citoyens
- Une contribution aux objectifs des stratégies gouvernementales du Québec et du Canada

Les principaux livrables :

- Une structure de gouvernance qui implique les élus, citoyens et acteurs-sociaux économiques dans le processus de planification stratégique
- La vision 2030, mission et valeurs en lien avec les principes de développement durable et les grands objectifs de développement durable de l'ONU

- Le PAI 2017-2030
- Une analyse de l'état de situation en regard des grands enjeux de développement durable (économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance)
- Une politique de développement durable (incluant des axes d'intervention et orientations stratégiques)
- Des mécanismes permanents de consultation citoyenne et des parties prenantes
- La mise en œuvre d'un Bureau de coordination en développement durable (BCDD) permanent pour assurer le suivi du PAI et la reddition de compte
- Un rapport pour un transfert d'expérience auprès des autres municipalités

Les étapes pour l'élaboration du PAI 2017-2030 :

Activités préalables réalisées préalables à l'élaboration du PAI : (non-subventionnées)

Une première réflexion stratégique a été réalisée du 15 janvier au 29 février 2016. Cette première partie du processus (non-subventionnée) a permis de dresser un portrait de la situation, de doter la municipalité et d'identifier les grandes orientations stratégiques sur lesquels elle souhaite travailler pour atteindre la vision de la municipalité d'Ascot Corner, d'ici 2030.

Ces activités ont été réalisées à l'aide d'un comité stratégique formé pour supporter la réalisation de la PSDD. Ce comité est composé d'élus municipaux, de citoyens et d'employés.

Vous trouverez les informations reliées à la première partie du processus dans le rapport «Planification stratégique développement durable» de la municipalité d'Ascot Corner, mis à la disposition des citoyens sur le site web de la municipalité (AnnexeB_PSDD_Partie1).

La municipalité d'Ascot Corner a mandaté l'équipe de Cohésion RSO (démarche Vision M) pour les accompagner, dans un premier temps, pour réaliser les activités préalables à l'élaboration du PAI. Cohésion RSO a également accompagné la municipalité dans l'élaboration de leur PAI (activités subventionnées). Voir le site internet

VisionM.ca.

Résumé des principales activités réalisées dans la première partie de la PSDD, préalables à l'élaboration du PAI :

Dates	Activités	Objectifs	Mécanismes
Janvier 2016	Engagement des élus municipaux à la PSDD	Obtenir l'engagement des élus	Former les élus sur une PSDD
Janvier 2016	Mise en place d'un comité de pilotage	Constituer le comité : Citoyens, élus, organismes sociaux-économiques	Rencontre du comité de pilotage pour expliquer la PSDD et le rôle et responsabilités du comité de pilotage
Janvier et février 2016	Inventaire des données contextuelles et géographiques	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les plans et stratégies déjà en place à la municipalité • Recueillir les informations préalables au diagnostic • Arrimer le processus de révision du plan d'aménagement du territoire en cours 	La municipalité a collaboré avec Vision M pour rendre accessible toute l'information pertinente et disponible
Février 2016	Réaliser un premier état de situation	Proposer un état de situation préliminaire et proposer les	<ul style="list-style-type: none"> • 2 rencontres du comité de pilotage

Dates	Activités	Objectifs	Mécanismes
		grandes orientations stratégiques à valider auprès des citoyens	<ul style="list-style-type: none"> Autodiagnostic Diagnostic des consultants
Février 2016	Finaliser le rapport «Planification stratégique de développement durable»	Transmettre toutes les informations nécessaires pour démarrer l'élaboration du PAI	<ul style="list-style-type: none"> Validation auprès du comité de pilotage Approbation du contenu par le CM
Février 2016	Préparation de la demande au FMV pour l'élaboration du PAI (activités subventionnées)	Élaborer l'offre de service des consultants pour réaliser l'accompagnement	Offre élaborée selon les exigences du FMV

Activités liées à l'élaboration du PAI (subventionnées FMV) :

Phase 1 : Préparer l'élaboration du PAI (mars à octobre 2016)
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une consultation citoyenne web : <ul style="list-style-type: none"> Bonifier les projets de Vision 2030 d'Ascot Corner et des orientations/objectifs stratégiques énoncés lors de la réflexion stratégique du comité de pilotage Les informer du déroulement pour élaborer le PAI Réaliser une consultation citoyenne en salle : <ul style="list-style-type: none"> Présenter les objectifs et le processus PSSD Présenter : vision, mission, valeurs, orientations et objectifs stratégiques – <i>consulté, ajusté et adopté</i> Réaliser des ateliers de travail pour collecter des suggestions d'actions potentielles Proposer de se rendre sur le site pour compléter et donner d'autres idées (plateforme de consultation citoyenne ouverte pendant 1 mois après la consultation) Demander l'implication citoyenne (recueillir des noms de citoyens intéressés à participer aux comités de travail) Annoncer la consultation dans le journal local : Communiquer à l'ensemble des citoyens qu'ils ont accès à la plateforme de consultation pour transmettre leurs suggestions d'actions potentielles. Structurer l'élaboration du PAI : <ul style="list-style-type: none"> Former les comités de travail «thématiques» en fonction de chacune des grandes orientations stratégiques (mix comité de pilotage, employés, citoyens, acteurs socio-économiques) Se donner une structure de fonctionnement et un échéancier
Phase 2 : Élaborer la vision d'avenir axée sur le développement durable (novembre 2016 à janvier 2017)
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser la politique de développement durable. Validation et approbation par les membres du comité de pilotage. Voir AnnexeC_Politique_DD. Communiquer la politique de développement durable auprès des citoyens : <ol style="list-style-type: none"> Lancer la politique de développement durable Annoncer la constitution des groupes thématiques Informer les citoyens sur les prochaines activités de consultation Entériner la politique de développement durable.

Phase 3 : Évaluer la situation actuelle (janvier à mars 2017)

- Rencontrer les comités de travail «thématiques» :
 - a. Bonifier l'analyse préliminaire pour chacune des orientations et objectifs stratégiques.
 - b. Recueillir des suggestions d'actions à mettre en place pour chacune des orientations et objectifs stratégiques.
- Approfondir l'analyse auprès d'organismes et d'experts-conseils :
 - Recueillir les données à partir des statistiques, études récentes sur la municipalité, politiques, consultations publiques réalisées par d'autres organismes, etc.
 - Consulter des experts-conseils, chercheurs, autres ressources pouvant alimenter l'analyse de la situation
 - Rechercher les meilleures pratiques/pratiques innovantes
- Valider les éléments de bonifications d'analyse auprès du Conseil municipal.

Phase 4 : Élaborer le PAI (avril à septembre 2017)

- Rencontres avec le comité de pilotage :
 - a. Identification des objectifs de développement durable liés à chacune des orientations stratégiques
 - b. Identification de pistes d'action pour chacun des objectifs afin de concrétiser la Vision d'Ascot Corner 2030
 - c. Définir des cibles pour progresser vers l'atteinte des objectifs
- Réaliser une recherche sur les indicateurs de résultats les plus pertinents.
- Vérifier les sources de subvention pour les divers coûts liés au PAI.
- Réaliser une consultation citoyenne pour valider le projet de PAI et recueillir leurs commentaires (web). Voir annexe D_Consultation_Web_PAI.
- Finaliser les deux (2) versions du PAI (document long à l'intention de l'administration municipale Annexe E_PAI_ADM) + le PAI à l'intention des citoyens (voir AnnexeA_PAI_AC).

Phase 5 : Élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi (avril à septembre 2017)

- Participer à l'identification des ressources financières, humaines et matérielles pour réaliser le PAI.
- Sélectionner des indicateurs de résultats.
- Mettre sur pied du Bureau de coordination de développement durable (BCDD).
- Finaliser le PAI et le faire entériner au Conseil municipal.
- Réaliser une activité de lancement du PAI à l'intention des citoyens. Voir Annexe F_lancement_PAI.
- Former et sensibiliser les employés sur la PSDD et le PAI. Voir AnnexeG_Formation_employés.
- Élaboration d'un tableau de bord pour la collecte de données relatives aux indicateurs de résultats, les critères d'analyse et le plan de suivi avec les différents partenaires.
- Élaboration de la stratégie et des outils de communication pour promouvoir le PAI et mobiliser les citoyens à participer à sa mise en œuvre et à suivre son évolution.

Phase 6 : Proposer le PAI pour approbation (septembre 2017)

- Proposer le PAI au Conseil municipal et de sa stratégie de mise en œuvre, avec budget, possibilités de financement, et échéancier, pour approbation.
-

Phase 7 : Produire un document de transfert des connaissances (septembre 2017)

- Élaborer un document de transfert des connaissances (annexe E – FMV) : Élaboration d'un document de transfert pour les autres municipalités.

La structure de gouvernance pour l'élaboration du PAI:

Le comité de pilotage : 15 membres

Tel que mentionné précédemment, un comité de pilotage a été mis sur pied pour coordonner l'élaboration du PAI. Il est composé des membres du Conseil municipal et d'employés municipaux, responsable des principaux champs d'activités de la municipalité. Le directeur général a été nommé coordonnateur du comité. Il s'assure de faire le pont sur l'évolution de la démarche et rendre des comptes à chaque séance du Conseil municipal.

Responsabilités des membres du comité de pilotage :

- Réaliser une analyse préliminaire de la situation d'Ascot Corner face aux enjeux du développement durable
- Élaborer l'énoncé de vision
- Prioriser les enjeux
- Élaborer les orientations stratégiques
- Analyser les propositions, prioriser les idées des citoyens
- Élaborer le PAI
- Mobiliser ses réseaux pour encourager les citoyens à participer

Les membres du comité se sont dotés de principes de bonne gouvernance pour jouer pleinement leur rôle et atteindre les objectifs souhaités par la mise en œuvre du PAI:

- Agir de façon transparente et maintenir l'équité
- Miser sur un développement économique viable à long terme
- Prioriser la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes
- Favoriser la consultation citoyenne au cœur de ses décisions
- Proposer un environnement stimulant et de qualité pour ses employés
- S'affairer à diminuer l'empreinte écologique sur son territoire
- Encourager la vie communautaire et l'engagement social

Les comités de travail «thématiques» : instances consultatives

Les comités de travail «thématiques» ont été mis sur pied pour alimenter le travail du comité de pilotage dans l'élaboration du PAI. Cette initiative vise s'assurer que le PAI réponde précisément aux besoins et préoccupations de la collectivité sur le territoire de la municipalité d'Ascot Corner. Quatre (4) comités thématiques ont été formés, en regard de chacun des orientations stratégiques proposées par le comité de pilotage. Ils sont composés d'élus, d'employés, de citoyens, d'acteurs socio-économiques et d'experts. Les membres de ces comités proposent des idées de projets créateurs de sens permettant d'atteindre la vision, sur des sujets qui les intéressent et/ou en lien avec leurs champs de compétences.

Les membres des **comités «thématiques»** :

- Les acteurs socio-économiques du territoire
- Des élus municipaux
- Des employés de la municipalité
- Des citoyens ont été invités à participer aux activités et aux rencontres pour partager leurs préoccupations et intérêts et alimenter l'élaboration du plan

Modifications apportées au coût du Projet et à l'étendue :

Le coût du PAI :

Le PAI a coûté 50 463.14\$ à réaliser.

Durée de réalisation du PAI :

La durée initiale de la partie 2 du PSDD, soit la réalisation du PAI, devait s'échelonner du 1^{er} mars au 31 décembre 2016. Elle s'est échelonnée jusqu'en septembre 2017. La réalisation du PAI s'est avérée un peu longue que l'échéancier prévu, compte tenu de la contrainte des agendas des différents membres des comités et de l'ajout de rencontres du comité de pilotage. Il n'y a eu aucune autre embûche ou contrainte qui aurait ralenti le processus.

Le lien entre ce plan et les plans, pratiques, lignes directrices ou politiques de la municipalité qui déjà en place, et comment contribue-t-il aux objectifs de développement durable de la municipalité :

La municipalité s'est dotée d'une politique de développement durable (voir AnnexeC_Politique_DD), vue comme la politique dite «parapluie» qui a guidé les décisions et les actions du PAI. Tous les autres plans et politiques initiés jusqu'à maintenant par la municipalité ont été considérés et intégrés dans l'élaboration du PAI. Ce dernier permettra d'assurer un meilleur arrimage de toutes les actions, rehaussant ainsi l'efficacité et la performance globale de la municipalité, autant économique, environnementale, sociale que sur les aspects de saine gouvernance.

Voici les principales politiques et plans en vigueur à la municipalité d'Ascot Corner qui ont été considérés et intégrés dans le plan d'action :

- Politique de la famille et des aînés
- Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2020
- Plan d'urbanisme
- Politique de gestion contractuelle

Nous avons porté une attention particulière à l'arrimage du plan d'urbanisme qui était en cours de révision au moment où nous avons réalisé le PAI. Le fait d'arrimer l'ensemble des politiques et plans, dont les actions seront toutes intégrées au PAI facilitera grandement la coordination des projets à la municipalité.

2. Profil de la collectivité

Portrait de la collectivité visée par le PAI :

La municipalité d'Ascot Corner est située en Estrie à moins de dix (10) minutes de Sherbrooke à l'abord de la rivière Saint-François et elle compte 3150 citoyens. Lieu de travail : 87,4 % de la population active de 15 ans et plus travaillait à l'extérieur de la municipalité d'Ascot Corner. Ascot Corner est réellement une connexion entre les différentes municipalités de la région. Cependant, la municipalité se retrouve présentement enclavée par manque d'intégration du réseau de transport en commun, peu développé, n'offrant que quatre (4) passages par jour de semaine. Malgré des infrastructures et des services qui sont appréciés par la population actuelle, l'école primaire ne pourra bientôt plus accueillir davantage d'élèves, certaines infrastructures sanitaires de base sont insuffisantes pour absorber plus de volume d'utilisation et aucun lieu central de la municipalité n'est aménagé pour former un "coeur dynamique".

La taille et la structure de l'administration municipale :

Nombre d'employés

Cadres : 3

Syndiqué : 9

Saisonniers (étudiants) : 19

3. Qui sont les membres de l'équipe?

Le coordonnateur du projet

Jonathan Piché, directeur général (en remplacement de Daniel St-Onge)

Téléphone : 819-560-8560 poste 2603

Courriel : jonathan.piche@hsfqc.ca

Rôle : Responsable du bon fonctionnement du projet. Coordonne les activités du comité de pilotage et des comités de travail «thématiques». Il travaille en étroite collaboration avec les consultants qui accompagnent la municipalité dans le cadre du projet.

La firme de consultants en accompagnement stratégique du développement durable :

Le comité stratégique s'est adjoint, dès les débuts de sa réflexion, d'une équipe d'experts conseils en matière d'accompagnement stratégique auprès des municipalités. Le choix de la municipalité s'est arrêté sur l'équipe d'experts de Cohésion-RSO (VisionM), reconnue au Québec, pour son expertise dans le milieu municipal, sa contribution auprès du gouvernement du Québec pour l'élaboration d'une démarche stratégique et d'outils de gestion à l'intention des organisations, ainsi que pour ses techniques d'animation innovantes. L'équipe d'experts a également adapté les outils de gestion, à l'intention des municipalités, avec la contribution de chercheurs universitaires et de municipalités participantes. La ressource responsable d'accompagner la municipalité d'Ascot Corner est Francine Craig, Présidente de Cohésion RSO.

(voir AnnexeH_Profil_Francine_Craig)

4. Retombées environnementales, sociales, économiques et de gouvernance :

Le PAI répond aux différents objectifs identifiés dans le cadre des rencontres des différents comités et des activités de consultation citoyenne :

- Créer un cœur villageois convivial et permettre à des PME locales d'offrir des biens et services issus des produits du terroir;
- Densifier, viser le changement des comportements, inciter le partage de services, diminuer les pressions sur les réseaux municipaux et offrir un mode de vie axé sur la durabilité des choix (immobilier, transports, protection de l'environnement, etc.);
- Soutenir la cohésion sociale par une organisation de l'aménagement propice au développement économique durable et aux initiatives collectives et participatives;
- Protéger les milieux naturels et la rivière St-François et mettre en place des mesures pour mieux gérer les risques liés aux eaux fluviales, glissement de terrains etc;
- Redéfinir l'avenir de la municipalité et opérer une mise en valeur collective du patrimoine bâti et du patrimoine naturel par une offre touristique qui fera la fierté des citoyens d'Ascot Corner.

Les économies prévues en raison des gains d'efficacité opérationnelle seront réalisées en lien avec la mise en œuvre du Bureau de coordination en développement durable (BCDD). Ce bureau assurera l'arrimage et la coordination entre tous les projets qui seront mis en œuvre, ce qui engendrera une nette amélioration de la productivité, par conséquent, des économies de coûts importants à prévoir à court, moyen et long terme.

Les orientations stratégiques du PAI répondent globalement aux objectifs ci-haut mentionnés (voir annexeA_PAAC).

5. Résultats et prochaines étapes

De quelle façon votre collectivité utilisera-t-elle le plan?

La municipalité propose la création de comités directeurs liés à trois (3) chantiers de travail :

Chacun des chantiers de travail regroupe des actions structurantes à réaliser en interrelation, dans le cadre d'un projet spécifique. Ces actions se retrouvent tantôt sous une même orientation, tantôt sous plusieurs orientations. C'est notamment, à ce moment-ci, que la notion de plan d'action «intégré» prend tout son sens. Les actions sont regroupées dans des grands chantiers de travail pour assurer une cohérence et une efficacité dans les actions qui seront mises en œuvre.

Les comités de chantiers de travail seront créés pour chacun des chantiers et pourront compter sur des expertises techniques, des intervenants provenant des milieux impliqués, d'élus, de citoyens etc. La municipalité a fait le choix de répartir les membres des comités de travail «thématiques» dans chacun des comités des chantiers de travail. Par le fait même, les comités de travail «thématiques», mis sur pied pour la réalisation du

PAI ont été dissous.

Les trois (3) chantiers de travail sont :

Chantier 1: Aménagement, infrastructures, environnement et cœur villageois

Chantier 2: Économie locale, transport et attraits touristiques

Chantier 3: Culture, éducation et vie citoyenne

Voir AnnexeI_Comités_chantiers pour le détail dans le mode de fonctionnement des chantiers.

NB. Dans la version longue du PAI, à l'intention de l'administration municipale, on y retrouve le numéro du chantier en lien avec chacune des actions identifiées du PAI (voir AnnexeE_PAI_ADM).

Comment le plan sera-t-il mis en œuvre?

La municipalité propose la création d'un comité de coordination de développement durable (BCDD) :

Cette unité administrative se composera de trois (3) membres provenant de l'administration municipale qui occuperont des fonctions précises visant à administrer l'ensemble du PAI et coordonner la progression des trois (3) chantiers de travail, en plus de fournir les éléments essentiels à la prise de décision aux élus. Ainsi donc, un coordonnateur sera chargé de chapeauter le PAI dans sa globalité et devra assumer les communications. Il sera appuyé par un responsable du suivi des chantiers et d'un responsable de la logistique.

Responsabilités du BCDD : Promotion, Soutien, Facilitateur

- Diriger l'élaboration et la gestion du tableau de bord du projet au quotidien (échancier, budget, portée)
- Offrir un soutien à la logistique et l'accès aux ressources de la municipalité
- Gérer les liens entre les diverses parties prenantes
- Effectuer une veille et partager les meilleures pratiques
- Déterminer et suivre les indicateurs des projets et préparer les bilans
- Préparer les différents documents utiles pour la prise de décision du conseil municipal

Voir AnnexeJ_BCDD pour le détail du mode de fonctionnement du BCDD.

Reddition de compte / consultation publique

Le BCDD s'engage à suivre le PAI 2017-2030 et à réaliser les activités suivantes:

- Transmettre une information périodique sur l'évolution des travaux liés aux actions du PAI selon

l'échéancier établi;

- Réaliser des exercices de consultation, en lien avec les actions en voie d'être réalisées ou en cours de réalisation, si besoin;
- Réaliser une rencontre par année pour transmettre les résultats sur l'évolution du PAI.

Prévoyez-vous modifier les opérations, les politiques ou les programmes municipaux dans la foulée de l'élaboration du plan?

Ce plan d'action intégré (PAI) amènera un changement profond dans le modèle de gouvernance de la municipalité, propre à beaucoup de municipalités de la taille d'Ascot Corner (moins de 5 000 citoyens), au Québec. Le Conseil municipal s'ouvre à la consultation des parties prenantes dans le cadre d'une démarche et d'un processus de décision efficace. Cette nouvelle forme de gouvernance a été longuement réfléchie. Une plus grande ouverture et collaboration avec les parties prenantes, dans un esprit d'échanges et de participation, s'avère, pour les élus, le moyen tout indiqué pour développer la municipalité sur des bases solides de développement durable. La municipalité souhaite impliquer les différents acteurs socio-économiques de la région, notamment, la MRC, et faire de ce projet, un modèle pour la région.

6. Leçons apprises et partage des connaissances

Si votre municipalité prévoyait élaborer à nouveau ce type de plan, que feriez-vous différemment (le cas échéant, et à la lumière de votre expérience dans l'élaboration du présent plan), et pourquoi?

- 1) Les citoyens ont été sensibilisés à l'approche de consultation citoyenne, via des rencontres, des communications et des activités de consultation web. Déjà, à la fin du processus, on a constaté une plus grande participation des citoyens aux activités. Dans l'avenir, la municipalité d'Ascot Corner souhaite poursuivre ses activités de consultation et en faire un ancrage solide dans l'appareil municipal. Si le processus était à refaire, avec ces nouvelles conditions où les citoyens se mobilisent et participent en plus grand nombre à des activités de consultation citoyenne, la municipalité pourrait aisément débiter encore plus rapidement ses activités de consultation et engager encore davantage de citoyens à la réalisation du PAI.
- 2) Intégrer la gestion de projet dans une application informatisée pour faciliter la gestion des activités du projet.
- 3) Maximiser la communication sur le web et les réseaux sociaux pour que les citoyens puissent suivre l'évolution du projet. Dédier une ressource aux communications pour réaliser ce travail dès le début du projet.
- 4) Intégrer davantage de jeunes citoyens dans les comités thématiques.

Si votre municipalité prévoyait élaborer à nouveau ce type de plan, que feriez-vous de la même façon?

- 1) Tous les membres du conseil municipal ont souhaité se joindre au comité de pilotage. Au total, nous avons travaillé avec un comité de pilotage, composé de quinze (15) membres. Jusqu'à la fin du processus, tous les

membres ont réalisé les tâches assignées et ont participé à l'ensemble des rencontres. C'est un fait important à soulever. Cette démarche a vraiment connu un vif succès et une mobilisation importante d'acteurs clés sur le territoire de la municipalité d'Ascot Corner.

- 2) Nous adjoindre d'experts conseils compétents dans l'accompagnement d'une planification stratégique de développement durable. Nous avons été très bien encadrés tout au cours du processus par une équipe d'experts chevronnés, ce qui fut une des principales clés de succès du projet. Seule, la municipalité n'y serait jamais arrivée, nous étions loin d'être outillés pour réaliser la réalisation d'un PAI.
- 3) Assurer la participation des employés dans tout le processus, dès le départ, tel que nous l'avons fait.

Quels sont les défis auxquels votre municipalité a été confrontée dans l'élaboration du présent plan, et comment les a-t-elle surmontés?

- 1) La municipalité d'Ascot Corner est une petite municipalité avec des ressources restreintes. Les deux (2) paliers de gouvernement ont des exigences qui, très souvent, se recoupent, pour avoir accès à des subventions, dans le cadre de projet, par exemple dans la réalisation du PAI. À certains égards, nous avons trouvé l'exercice redondant puisque dans la politique MADA, nous venions tout juste de réaliser un exercice sur la vision et les orientations stratégiques. Nous comprenons que tous ces plans s'arriment et que le PAI intègre et chapeaute l'ensemble des autres plans mais il y aurait avantage que les deux (2) paliers de gouvernement se parlent davantage pour assurer une cohérence dans les exigences demandées pour l'octroi de subvention, de part et d'autre.
- 2) La municipalité n'avait pas les moyens financiers de réaliser un PAI, selon l'encadrement requis et les activités de participation et consultation citoyenne exigées. Le FMV a été un incontournable pour nous permettre de réaliser la démarche et nous rendre jusqu'au bout.
- 3) La population n'a pas l'habitude d'être sollicitée pour participer à des activités de consultation citoyenne. Avec tous les moyens de communication déployé (site web, panneaux électroniques, réseaux sociaux, feuillet à chacune des portes, mandat auprès des membres du comité stratégique pour solliciter les citoyens, etc.), nous avons réussi à obtenir un taux de participation suffisant pour assurer la crédibilité de ses retombées.

Est-ce que vos travaux ont produit d'autres retombées susceptibles de servir à une autre municipalité?

- 1) La politique de développement durable
- 2) Un processus de consultation WEB pour valider le projet de PAI à l'intention des citoyens
- 3) La structure de gouvernance et de ses différents comités
- 4) La mise en place d'un Bureau de coordination en développement durable (BCDD)
- 5) Le format du PAI, version allégée à l'intention des citoyens
- 6) Nous avons eu des échos de la MRC et d'autres municipalités environnantes souhaitent réaliser une démarche comme la nôtre

Souhaitez-vous présenter votre plan dans un atelier ou un séminaire en ligne de la FCM?

Non, nous n'avons pas les ressources pour réaliser ce genre de présentation. Désolé!

7. Publicité et diffusion

La reconnaissance, la couverture médiatique et l'appui du public :

Depuis les débuts de la démarche, la municipalité a informé les citoyens de l'avancement du projet dans le journal municipal et aussi via des envois postaux, réalisés à l'ensemble des portes de la municipalité, lors des invitations pour une consultation citoyenne. Nous avons également communiqué largement la démarche et son avancement sur notre site web. Nous avons réalisé l'activité de lancement du PAI, le 6 septembre dernier.

Présentement, nous préparons le lancement du nouveau site web. Nous souhaitons assurer une communication constante et une ouverture de dialogue pour faire vivre le PAI et inciter les citoyens à participer à son évolution.

Merci au FMV, au nom de tous les citoyens d'Ascot Corner, pour nous avoir appuyer dans ce projet porteur. Nous avons maintenant un PAI qui nous permettra d'atteindre la vision commune d'Ascot Corner, en 2030.

Renseignements supplémentaires sur l'initiative :

Voir site web de la municipalité : www.ascot-corner.com

Personne-ressource :

Jonathan Piché
Adjoint à la direction générale (en transition pour le poste de directeur général)
Municipalité d'Ascot Corner
5655, route 112
Ascot Corner, Québec J0B 1A0
Téléphone : 819-560-8560 poste 2603
Télécopieur : 819-560-8561
Courriel : jonathan.piche@hsfgc.ca

© 2017, Municipalité d'Ascot Corner. Tous droits réservés.

La préparation du présent plan a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré cet apport, les opinions exprimées sont celles des auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à leur égard.

